



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-298

Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

**Régie de recettes du Musée de la
coutellerie et de la Vallée des Rouets
Nomination d'un régisseur mandataire agent de guichet**

- **Vu** l'arrêté n°98-1109 du 28 juillet 1998, modifié, portant institution d'une régie de recettes du Musée de la Coutellerie pour l'encaissement des produits d'exploitation du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;
- **Vu** l'arrêté n°98-1110 du 29 juillet 1998 de création d'une sous régie de recettes du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;
- **Vu** les arrêtés n°04-P-012 du 22 janvier 2004, n°04-1154 du 14 mai 2004, n°04-1438 du 06 décembre 2004 et n°08-1545 du 07 novembre 2008 portant modification de la régie de recettes du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;
- **Vu** les arrêtés n°03-P-43 du 1^{er} avril 2003, n°13-P-434 du 06 novembre 2013, de nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants de la régie du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;
- **Vu** l'arrêté n°2024-496 du 26 août 2024, de nomination d'un régisseur mandataire agent de guichet de la régie du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;
- **Considérant** l'avis du comptable valant agrément du 11 avril 2025,

ARRETE

Article 1^{er} : Est nommé mandataire agent de guichet de la régie de recettes du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets du 8 avril 2025 jusqu'au 30 septembre 2025 :

- Madame Maëlle BOUSSISSI

Article 2 : Le mandataire agent de guichet devra présenter les registres, les fonds et les formules inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 3 : Le mandataire agent de guichet appliquera, les dispositions réglementaires notamment celles relatives à l'obligation qui leur est faite d'établir un procès-verbal chaque fois qu'il y a remise entre régisseurs, de la caisse, des valeurs ou des justifications.

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-298

Article 4 : Le mandataire agent de guichet ne doit pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur général des services de la Commune de Thiers
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Thiers
- Aux régisseurs.

Fait à THIERS, le 19 avril 2025.

Le Responsable du SGC de Thiers,

Laurent MASSON
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
Avenue du Bon Repos
63300 THIERS

Le Maire,

Stéphane RODIER



Laurent MASSON

Stéphane RODIER

Vu pour acceptation

Le régisseur titulaire

Valérie VIGIER

Vu pour acceptation

Le Mandataire,

Maëlle BOUSSISSI

